



*Qui ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revient*

SURESNES

Animation Seniors

Centre Communal d'Action Sociale de Suresnes

Règlement de Fonctionnement 2024

Animation seniors :

12, rue de Verdun

01 41 18 18 46 - animation-seniors@ville-suresnes.fr

CONTENU

PREAMBULE

ARTICLE 1 : ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 2 : MODALITES D'ADHESION

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES ADHERENTS

ARTICLE 4 : COMMUNICATION / INFORMATION

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

ARTICLE 7 : ANNULATION / REMBOURSEMENT

ARTICLE 8 : MODALITES SPECIFIQUES AUX SORTIES EN CAR

ARTICLE 9 : MODALITES SPECIFIQUES AUX « SORTIES DU CCAS »

ARTICLE 10 : MODALITES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES ANNUELLES

ARTICLE 11 : MODALITES SPECIFIQUES AUX STAGES

ARTICLE 12 : CHARTE D'UTILISATION DES ESPACES LOISIRS SENIORS

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE / SECURITE

ANNEXE 1 : ADRESSES ET COORDONNEES

ANNEXE 2 : TARIFS EN VIGUEUR

ANNEXE 3 : FORMULAIRE D'ACCORD

PREAMBULE

L'Animation seniors du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Suresnes a pour missions de :

- prévenir le vieillissement,
- favoriser le lien social,
- éviter l'isolement et l'ennui,
- encourager les seniors à participer à la vie de la commune

Ce règlement explique les modalités d'adhésion, d'inscription et d'organisation des différentes activités proposées.

ARTICLE 1 : ORGANISATION GENERALE

ACCUEIL DU PUBLIC

Toutes les demandes de renseignement, adhésion et inscriptions peuvent se faire au secrétariat :

- ✓ par téléphone au 01 41 18 18 46
 - le lundi de 13h30 à 17h
 - du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- ✓ par email à animation-seniors@ville-suresnes.fr
- ✓ au 12, rue de Verdun, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h

DESCRIPTION DES ACTIVITES

L'Animation seniors organise toute l'année :

- des activités régulières hebdomadaires,
- des activités ponctuelles : cafés numériques, ateliers créatifs, actions de prévention, conférences, ...,
- des sorties en extérieur,
- des manifestations officielles à destination de tous les retraités suresnois

Les activités régulières et ponctuelles en intérieur ont lieu dans les espaces loisirs seniors et parfois dans d'autres salles municipales ou associatives.

La liste de ces salles avec leurs coordonnées est en annexe 1.

ADHESION

L'adhésion est **gratuite et obligatoire**. Elle donne droit à :

- l'accès aux espaces loisirs seniors pour des activités en autonomie : jeux de société, peinture, couture, tricot, billard, ...
- l'information sur les activités proposées par l'Animation seniors et ses partenaires.

Cette adhésion se souscrit **dès le 1^{er} janvier et est valable jusqu'au 31 décembre** de la même année. Les retraités non suresnois peuvent adhérer par dérogation. Ils doivent en faire la demande par courrier.

ACTIVITES GRATUITES

Il s'agit des :

- actions de prévention et de promotion du bien-vieillir,
- animations récréatives,
- activités animées par des seniors bénévoles,

ACTIVITES PAYANTES

Il y a 4 types d'activités payantes :

Description	Type de tarif
Forfait annuel avec rendez-vous hebdomadaire : <ul style="list-style-type: none">• L'atelier remue-méninges,• La chorale,• La gymnastique douce	forfait annuel pour une activité hebdomadaire régulière
Forfait annuel avec programmation mensuelle <ul style="list-style-type: none">• « Sorties du CCAS » (randonnée, marche douce, sorties art et culture),• « Activités culturelles » (goûters dansants, conférences, cinéma, ...)	forfait annuel pour des activités proposées dans le programme mensuel
Sorties en car <ul style="list-style-type: none">• sorties à la journée,• sorties à la demi-journée,• sorties à la mer	tarif à la sortie
Stage : série de séances de découverte ou d'approfondissement d'une activité	tarif incluant toutes les séances du stage

FIXATION DES TARIFS

Les tarifs des activités sont **fixés annuellement** par le Conseil d'Administration du CCAS et varient **selon le quotient familial**, c'est-à-dire les ressources du ménage. Ils se trouvent en **annexe 2**.

Tous les forfaits sont valables pour une année civile (janvier à décembre). A partir de septembre, l'Animation seniors applique un demi-tarif à tous les forfaits.

ARTICLE 2 : MODALITES D'ADHESION

Pour adhérer, il faut fournir :

- une copie d'une pièce d'identité,
- une photo pour les nouveaux adhérents, ou l'ancienne carte d'adhérent,
- un justificatif de retraite pour les personnes entre 60 et 65 ans,

Il faut aussi compléter, signer et remettre l'annexe 3 de ce règlement.

L'adhérent reçoit alors sa **carte d'adhérent**. Il doit pouvoir la présenter à chaque activité.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES ADHERENTS

Les adhérents s'engagent à :

- Respecter le présent règlement,
- Respecter le personnel, les intervenants extérieurs, les bénévoles, ...
- Informer dès que possible l'Animation seniors en cas de désistement à une activité à laquelle l'adhérent s'est inscrit,
- Respecter les conditions permettant le bon déroulé de chaque activité : les horaires de début et de fin de l'activité, les lieux et le matériel utilisés, les consignes données
- Etre accueillants à l'égard de nouveaux participants,
- Respecter les autres participants, en évitant les propos à caractère injurieux, raciste ou politique, et en respectant la liberté de pensée de chacun,
- Ne pas parler trop fort.

En cas de non respect de ces bonnes pratiques, une objection de participer ou une exclusion temporaire pourra être envisagée.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION ET INFORMATION

Les **supports de communication** de l'Animation seniors sont :

- Le programme mensuel des activités,
- Le programme trimestriel des sorties en car,
- L'annonce d'évènements ponctuels

Ces supports sont :

- envoyés à chaque adhérent par courriel ou par courrier
- mis à disposition dans les espaces loisirs, à la Mairie, au Centre Administratif, ...
- mis en ligne sur la page Animation seniors du site internet de la Ville, suresnes.fr

L'utilisation d'une adresse courriel est à privilégier car elle permet à l'adhérent d'être informé rapidement de tout changement ou nouvelle proposition d'activité.

La **réunion annuelle des adhérents** est l'occasion d'échanger sur les activités proposées au cours de l'année et de faire des propositions pour l'année suivante. Tous les adhérents y sont invités.

De plus des réunions spécifiques sont proposées pour les participants aux randonnées et aux marches douces.

A tout moment, les adhérents peuvent poser leurs questions et partager leurs idées avec l'équipe d'animation.

ARTICLE 5 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription aux activités est **obligatoire**. L'animateur peut refuser d'accueillir à une activité un adhérent qui n'y serait pas inscrit.

Type d'activité	Modalités d'inscription
Atelier remue-méninges, Chorale et Gymnastique douce	Inscription automatique à toutes les séances de l'année, à partir du moment où le forfait est payé.
Forfait « Sorties du CCAS » Forfait « Activités culturelles »	Inscription à faire en fonction du programme par téléphone (01 41 18 18 46), ou au 12 rue de Verdun Les inscriptions commencent à la fin du mois précédent ; la date exacte est indiquée sur le programme.
Sorties en car (à la journée, à la demi-journée et à la mer)	Inscription uniquement sur place, à la date indiquée sur le programme des sorties
Stage	Inscription à la fin du mois précédent, pour tout le stage. Les inscriptions commencent à la fin du mois précédent ; la date exacte est indiquée sur le programme.

Les activités au nombre de participants limité sont réservées en priorité aux Suresnois adhérents. En cas de forte affluence, les adhérents n'ayant pas fait d'activité équivalente dans les 2 mois précédents sont prioritaires.

Un adhérent peut inscrire un autre adhérent, à condition de venir avec la carte de cet autre adhérent. Un adhérent peut s'inscrire sur liste d'attente pour une activité. L'inscription définitive relèvera du seul fait de l'Animation seniors, qui le préviendra.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PAIEMENT

Une **facture est envoyée mensuellement** pour les forfaits souscrits et les sorties réalisées. Le paiement peut se faire par prélèvement ou chèque. Cette facture regroupe toutes les prestations éventuellement souscrites auprès d'autres services du CCAS.

Il est possible de faire une **séance test, gratuite**, pour la gymnastique, le « remue-méninge », la chorale, la randonnée et la marche douce. Si l'adhérent participe à une deuxième séance, le paiement du forfait sera déclenché automatiquement.

Il est également possible de participer **ponctuellement** à des activités des forfaits « sorties du CCAS » et « activités culturelles » en réglant une participation à l'unité.

ARTICLE 7 : ANNULATION / REMBOURSEMENT

A L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

Il faut informer le service au moins 2 jours ouvrés avant l'activité, dans un souci d'organisation et pour permettre l'inscription d'autres participants.

Remboursement :

- ✓ Annulation pour raison médicale ou décès d'un proche : remboursement sous réserve de présentation d'un justificatif (certificat médical ou avis de décès) et d'un Relevé d'Identité Bancaire dans un délai maximum d'un mois après l'activité.
- ✓ Annulation pour toute autre raison, ou sans justificatif :
 - ✓ si l'adhérent respecte le délai de 2 jours ouvrés, remboursement possible,
 - ✓ passé ce délai pas de remboursement possible

A L'INITIATIVE DE L'ANIMATION SENIORS

Une activité peut être annulée

- quand il y a moins de 3 inscrits,
- à cause des conditions météorologiques,
- à cause de contraintes du prestataire,
- pour d'autres cas de force majeure.

Dans tous les cas, les personnes inscrites sont averties au plus vite par téléphone, SMS ou email, et remboursées le cas échéant.

ARTICLE 8 : MODALITES SPECIFIQUES AUX SORTIES EN CAR

Les sorties en car sont :

- **sorties à la demi-journée** : avec de manière générale le transport en car, une visite guidée avec conférencier, une collation, l'encadrement par l'animateur du premier point de ramassage au dernier point de dépôt.
- **sorties à la journée** : avec de manière générale le transport en car, 1 ou 2 visites guidées avec conférencier, le déjeuner, l'encadrement par l'animateur du premier point de ramassage au dernier point de dépôt.
- **sorties à la mer** : avec le transport en car et 4 h de visite libre.
- **repas de mai** : avec le transport en car et le repas suivi d'une animation dansante.

Les sorties sont présentées dans un document séparé envoyé chaque trimestre. Avant de s'inscrire, il convient de bien se renseigner auprès de l'équipe sur les détails de la sortie, les distances, les sites visités, afin d'éviter les désagréments liés notamment à la fatigue.

Le nombre de participants est défini soit par le nombre de places assises dans le car, soit par le prestataire, soit par le nombre de personnes disponibles pour encadrer le groupe.

Les **inscriptions** se font obligatoirement sur place au secrétariat de l'Animation seniors, 12 rue de Verdun, aux dates indiquées dans le programme. Chaque adhérent ne peut choisir qu'une seule sortie parmi les propositions du trimestre, afin de permettre à tous de participer à au moins une sortie dans le trimestre.

Si un adhérent est intéressé par 2 sorties, il peut s'inscrire à une et faire un « vœu complémentaire » pour la seconde. S'il reste des places à l'issue de la période d'inscription, il sera contacté par le service, dans l'ordre chronologique des dates de demandes, pour confirmer ou non son inscription à la seconde sortie.

Au moment de l'inscription un bon de réservation est remis à l'adhérent pour confirmer son inscription.

ARTICLE 9 : MODALITES SPECIFIQUES AU FORFAIT « SORTIES DU CCAS »

Le forfait « Sorties du CCAS » inclut :

Les **randonnées** : 7 à 12 km environ. Elles sont organisées en région parisienne et se déroulent en demi-journée, voire en journée. L'accès au départ se fait le plus souvent en transports en commun avec des correspondances. Les places assises ne peuvent pas être assurées.

Les **marches douces** : promenades dans Suresnes et ses environs, d'environ 3 à 4 km, à un rythme calme.

Chaque adhérent de ce forfait doit choisir de participer soit aux randonnées soit aux marches douces.

Les **Sorties Arts et Culture** : elles associent de la marche et une découverte artistique ou culturelle: musée, exposition, jardin, rallye découverte, ... Le programme s'adapte à l'actualité suresnoise et des environs et privilégie les entrées gratuites ou peu chères.

Le point de rendez-vous est toujours dans Suresnes.

Pour participer à ce type de sortie, il est nécessaire de :

- Etre ponctuel au lieu de rendez-vous,
- Avoir l'équipement adéquat : chaussures, protection contre la pluie, le soleil, ...
- Prévoir les titres de transport en commun pour l'aller et pour le retour avant le départ,
- Dans le cas d'entrée payante, prévoir le montant exact afin de faciliter l'achat des billets lors du passage en caisse. Penser à prendre ses justificatifs pour obtenir d'éventuelles gratuités ou tarifs réduits : carte Améthyste, carte ONAC, carte d'Invalidité etc.

L'indicateur d'effort physique

Il est donné pour chaque sortie du CCAS et pour les sorties en car. Avant de s'inscrire à une sortie, il est vivement conseillé de **vérifier le niveau de difficulté** par rapport à ses capacités, et de se renseigner auprès de l'animateur en cas de doute. L'Animation seniors se réserve le droit de ne pas accepter l'inscription d'une personne à une sortie qui semblerait inadaptée pour elle.

Il y a 2 niveaux de difficulté :



Le niveau « 2 chaussures » présente au moins 3 des difficultés suivantes :

- Marche en continu
- Aucune possibilité de s'asseoir
- 2 correspondances ou plus dans les transports en commun
- De nombreux escaliers
- Visite de longue durée
- Terrain non plat
- Autres...



Le niveau « 1 chaussure » présente au plus 2 des difficultés suivantes :

Marche en continu

- Aucune possibilité de s'asseoir
- Utilisation des transports pour sortir de Suresnes
- De nombreux escaliers
- Visite de longue durée
- Terrain non plat
- Autres...

ARTICLE 10 : MODALITES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES ANNUELLES

Cet article s'applique à la **gymnastique, à la chorale et aux ateliers remue-méninges**.

Ces activités sont proposées toute l'année, avec une pause pendant l'été et aux fêtes de fin d'année.

Pour la gymnastique, l'inscription à plusieurs créneaux horaires pour une même activité n'est pas autorisée.

Les forfaits annuels de ces activités sont payables dès la première participation. Une séance de découverte gratuite est possible avant l'inscription définitive.

L'Animation seniors est attentive à la constitution de groupes complets et à la tenue régulière des séances programmées. Les participants sont avertis en cas d'annulation de séance, qui ne donnera lieu à aucun remboursement. La séance annulée sera reportée dans la mesure du possible.

Si le participant est absent plus d'un trimestre sans justification, sa place sera proposée à une personne sur liste d'attente.

Pour la gymnastique douce, il est obligatoire de fournir chaque année un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique de la gymnastique.

ARTICLE 11 : MODALITES SPECIFIQUES AUX STAGES

Le tarif « stage » permet de découvrir ou de perfectionner une activité culturelle, artistique, sportive,... en quelques séances, avec un professionnel, pour éventuellement décider de la poursuivre ensuite dans une association.

Les stages sont annoncés dans le programme mensuel. L'Animation seniors s'organise pour que les séances n'aient pas lieu pendant les vacances scolaires.

Le nombre de places est limité et l'inscription obligatoire.

Il est demandé aux inscrits de venir à toutes les séances, de façon à ne pas priver de places d'autres personnes qui auraient souhaité participer. Il n'y aura pas de remboursement pour non participation, sauf sur présentation d'un certificat médical.

ARTICLE 12 : CHARTE D'UTILISATION DES ESPACES LOISIRS SENIORS

HORAIRES

Les espaces loisirs sont ouverts au public du lundi au jeudi de 13h30 à 17h, et le vendredi de 13h30 à 16h30, ainsi que le mardi et vendredi de 9h à 12h à Payret-Dortail, sauf contraintes de service. Les fermetures exceptionnelles sont communiquées par affichage.

Je respecte ces horaires pour laisser le temps à l'équipe de ranger, nettoyer ou désinfecter après la fermeture.

ACCUEIL A VERDUN : confidentialité, écoute, conseil

L'agent d'accueil reçoit le public une personne après l'autre.

Quand il est occupé avec un(e) adhérent(e),

- ✓ je patiente dans l'espace d'attente en attendant mon tour,
- ✓ si je ne veux pas attendre, j'appelle plus tard, je reviens, ou j'envoie un e-mail,
- ✓ si je dois laisser un document, je glisse une copie dans la boîte aux lettres ou j'envoie un scan

Quand l'agent d'accueil est occupé et que la porte du bureau est fermée, je respecte la confidentialité et je n'entre pas.

ACTIVITES : détente, amitié, réflexion, bienveillance, partage, respect

Les espace loisirs sont destinés à accueillir des activités organisées pour les seniors : conférences culturelles, actions de prévention, ateliers artistiques, rendez-vous numériques ...

De plus, chacun peut y pratiquer en autonomie différentes activités :

- ✓ Informatique : un ordinateur connecté à internet est accessible gratuitement avec l'aide de l'agent d'accueil,
- ✓ Jeux de société : des jeux sont disponibles. Je peux également apporter mes propres jeux, sous ma responsabilité,
- ✓ Selon les envies : tricot, couture, goûter partagé, ...

A Verdun, quand une activité est programmée dans la grande salle, elle est annoncée dans le programme. La petite salle reste disponible, ainsi que d'autres lieux dans Suresnes. Je me renseigne à l'avance auprès du secrétariat.

Je respecte les activités organisées, en dérangeant le moins possible.

COLLATIONS

- ✓ Pour respecter l'environnement j'apporte ma tasse ! Je la lave et je la range après chaque utilisation dans le placard prévu à cet effet,
- ✓ De préférence je consomme l'eau du robinet qui m'est proposée : elle est potable et ne génère pas de pollution plastique,
- ✓ Seul l'agent d'accueil a accès au réfrigérateur et au stock de nourriture. Je peux contribuer à ce goûter, sous ma responsabilité, si je le souhaite
- ✓ A Verdun, si l'agent d'accueil est seul, il apportera la collation entre 2 visites ou 2 appels ... Patience !

MATERIEL ET EQUIPEMENTS

Respectons les lieux :

- ✓ Je respecte l'organisation des lieux : le salon d'accueil, le point informatique, ... pour les seniors qui souhaitent les utiliser,
- ✓ Je range les jeux après usage,
- ✓ Je jette à la poubelle tous mes détritrus,
- ✓ Je ne stocke pas de matériel personnel sur place,
- ✓ Je remets à leur place les tables et chaises que j'ai déplacées.

SECURITE ET PREMIERS SECOURS

Le plan d'évacuation est affiché à l'entrée. Les issus de secours doivent toujours rester dégagées.
En cas de problème de santé, appeler le 15.
Animation seniors : 01 41 18 18 46

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE / SECURITE

Le CCAS dispose d'un contrat d'assurance pour les activités proposées mais couvrant les seuls cas où sa responsabilité peut être engagée.

Chaque participant doit disposer d'une assurance individuelle qui pourra être sollicitée en cas de dégâts causés à autrui par cet adhérent.

Les personnes qui quitteront le groupe en extérieur avant l'heure de fin de la sortie devront impérativement en informer l'animateur. Le service décline toute responsabilité en cas d'incident survenant à une personne après qu'elle a quitté une sortie avant la fin officielle. En cas de non-respect, une objection de participer ou exclusion temporaire pourra être envisagée.

Les espaces loisirs ne sont pas accessibles en l'absence d'un membre de l'équipe de l'Animation seniors.

L'Animation seniors se dégage de toute responsabilité concernant les personnes non-adhérentes qui accompagneraient un adhérent à l'espace loisirs. Si un adhérent vient à l'espace loisirs avec un mineur, il doit avoir avec lui une autorisation parentale.

Lors des Partages Gourmands, Anniversaires, et toute autre circonstance où un adhérent apporte et partage de la nourriture, l'Animation seniors se dégage de toute responsabilité concernant les incidents éventuels (intoxication alimentaire, allergies, fausse route etc).

* * * * *

ANNEXE N° 1 :

Adresses et coordonnées

Les espaces loisirs seniors :

Verdun	12, rue de Verdun	01 41 18 18 46
Payret Dortail	4, allée des Myosotis	même numéro

Les salles où l'Animation seniors organise des activités régulièrement ou ponctuellement :

Médiathèque de la Poterie	6, allée Jean-Baptiste Lully
Femmes Relais	29 place Albert Caron

Les résidences services et résidences autonomie suresnoises ouvrent certains de leurs ateliers à des non-résidents :

Résidence autonomie Locarno	15, rue Locarno	01 46 97 05 91
Résidence autonomie Caron	24, rue Albert Caron	01 45 06 25 10
Résidence Terre de Seine	1, rue Salomon de Rothschild	01 41 11 48 00
Stella Cœur de Seine	6, rue Diderot	07 64 50 87 10

La Ville de Suresnes édite le fascicule « Suresnes Loisir Seniors » qui présente les différentes possibilités d'activités pour les seniors à Suresnes et les aides financières. Il est à disposition dans tous les accueils municipaux et dans les espaces loisirs seniors.

Tarifs 2024

L'adhésion au service est gratuite et obligatoire pour participer à toutes les activités proposées y compris la fréquentation libre des espaces loisirs seniors.

Activités avec tarifs en fonction des revenus : au regard de l'avis d'imposition N-1 (les prestations familiales et les minima sociaux n'étant pas pris en compte) conformément à l'article 2 du règlement du mode de calcul adopté le 2 décembre 2014 par le conseil d'administration pour les tarifs de l'Animation seniors. Le quotient familial consiste à rapporter les revenus au nombre de personnes composant le foyer tel que figurant sur l'avis d'imposition, chaque personne comptant pour une part.

Quotient familial = revenus mensuels du foyer / nombre de personnes au foyer

Quotient familial	Tranche
Inférieur à 454 €	1
454,01 € à 746 €	2
746,01 € à 1 061 €	3
1 061,01 € à 1 446 €	4
1 446,01 € à 1 999 €	5
1 999,01 € à 2 769 €	6
+ de 2 769€	7

Grille des tarifs avec le classement par catégorie d'activités et par tranche de quotient :

TRANCHE			1	2	3	4	5	6	7
Groupe activité	Activités comprises dans le prix	Périodicité	- 454 €	de 454,01 € à 746 €	de 746,01 € à 1 061 €	de 1 061,01 € à 1 446 €	de 1 446,01 € à 1 999 €	de 1 999,01 € à 2 769 €	plus de 2 769,01 €
Mémoire	Mémoire, Jeux de neurones	par an	9.5 €	9.5 €	9.5 €	16 €	21 €	23 €	26 €
Chorale	Chorale	par an	28.5 €	28.5 €	28.5 €	46 €	59 €	64 €	71.5 €
Gymnastique	Gymnastique	an/créneau	38 €	38 €	38 €	62 €	78 €	85 €	93.5 €
Activités culturelles à Suresnes	Cinéma, Goûters dansants, Conférences, Films-débats, Cafés littéraires, Cafés d'actualités	par an	12.5 €	12.5 €	12.5 €	21 €	29 €	32.5 €	38 €
Sorties du CCAS	« Arts et cultures », randonnées, marche douce	par an	9.5 €	9.5 €	9.5 €	16 €	21 €	23 €	26.5 €
Sorties Prestataires	Sortie à la mer	par sortie	9.5 €	9.5 €	9.5 €	16 €	21,5 €	25 €	28.5 €
	Sortie à la demi-journée	par sortie	10.5 €	10.5 €	10.5 €	18 €	23,5 €	27.5 €	30.5 €
	Sortie à la journée	par sortie	15 €	15 €	15 €	31 €	45 €	53 €	60 €
Stage de découverte	Cycle de quelques ateliers	par cycle	12.5 €	12.5 €	12.5 €	21 €	29 €	32.5 €	38 €
Essai	Goûters dansants, Conférences, Randonnées et Marches douces	à la séance	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €

Activités gratuites accessibles avec la carte d'adhésion :

- Les activités libres dans les espaces loisirs : jeux, couture, peinture, tricot
- Certaines activités, notamment de prévention et d'information,
- Le repas sans participation de la sortie de mai.

ANNEXE 3 : A REMPLIR ET A RETOURNER AU SERVICE ANIMATION SENIORS

Je soussigné(e) M. Mme

Prénom :

Nom :

Né(e) le : ____/____/____

Demeurant :

- déclare avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement 2023 et m'engage à le respecter.
- indique les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence (information facultative) :
 - M. ou Mme :N° de téléphone :
 - Lien de parenté (information facultative):

MOYENS DE COMMUNICATION A PRIVILEGIER

J'autorise le CCAS de Suresnes à m'adresser toute information concernant les activités animations seniors

Je souhaite recevoir ces informations:

par courrier par courriel :@.....

DROIT A L'IMAGE

J'accepte d'être pris(e) en photos et que celles-ci soient éventuellement diffusées sur les supports de communication du CCAS de Suresnes et de la ville de Suresnes (journal municipal, plaquettes, affiches, guides) ayant trait à la communication et à la promotion des activités du CCAS dans le domaine des activités seniors.

Le CCAS de Suresnes s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée. En conséquence de quoi, je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Le CCAS de Suresnes devra obtenir mon autorisation écrite pour toute autre utilisation que celles mentionnées ci-dessus.

Je n'accepte pas d'être pris(e) en photo.

UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont destinées au fichier de gestion des activités seniors auxquelles vous vous êtes inscrit(e). Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le fichier a été déclaré dans le registre des traitements du CCAS. Les données ne sont plus conservées dans le fichier au-delà d'une période de 2 ans suivant la dernière année d'inscription aux activités seniors et font l'objet d'un archivage régi par le Code du Patrimoine. Les données après anonymisation peuvent faire l'objet de statistiques et d'analyses des activités.

Tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression relatif aux informations le concernant auprès du CCAS de la ville de Suresnes, dans le respect des règles en vigueur en adressant un courrier au :

CCAS de Suresnes
HOTEL DE VILLE
Animation seniors
2, rue Carnot
92151 Suresnes cedex

Fait à Suresnes, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »